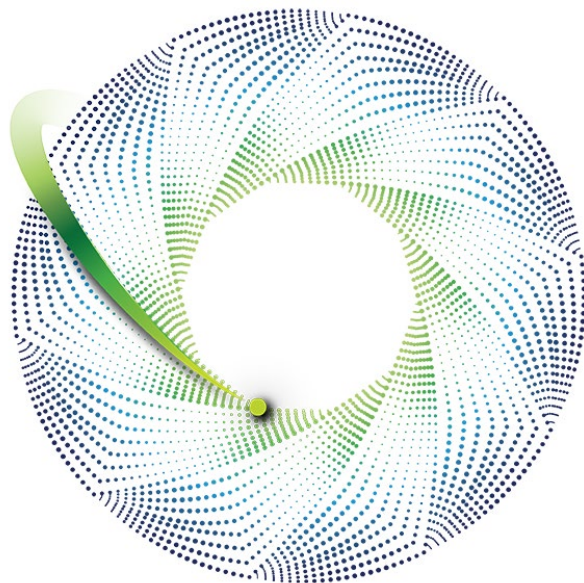




Alerte canadienne – Fiscalité et Services juridiques

Soutien fédéral et provincial lié aux tarifs douaniers pour les entreprises canadiennes

Le 2 octobre 2026

Aperçu

Les entreprises canadiennes touchées par les droits de douane américains peuvent accéder à un éventail croissant de mesures de soutien, notamment des aides à la liquidité, des incitatifs à l'investissement, des programmes de diversification des marchés, des mesures de soutien à la main-d'œuvre et des allègements des droits de douane. Le gouvernement fédéral propose également d'autres mesures fiscales visant à soutenir les investissements des entreprises canadiennes au pays, comme la Mégadéduction à la productivité annoncée récemment. Comme nous l'indiquions dans notre récente [alerte sur les droits de douane](#), alors que les États-Unis et le Canada ont annoncé de nouveaux tarifs ou des mesures tarifaires visant certains produits, le gouvernement fédéral a mis en place un ensemble de mesures de soutien, nouvelles et bonifiées, pour les travailleurs et les entreprises canadiennes touchés par les droits de douane américains.

Les programmes fédéraux demeurent la principale source d'aide accessible à l'échelle du pays. Certaines provinces ont par ailleurs lancé ou élargi des initiatives ciblées, tandis que d'autres continuent de s'appuyer principalement sur les programmes fédéraux, les initiatives de développement des exportations et les ententes en matière de main-d'œuvre. Les programmes, leurs critères d'admissibilité et les périodes de dépôt des demandes continuent d'évoluer. La présente alerte fournit un aperçu de certains programmes actuellement disponibles. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez communiquer avec votre conseiller chez Deloitte (voir ci-dessous) pour discuter des programmes les plus pertinents pour votre organisation et de vos projets.

En bref : Les entreprises devraient d’abord évaluer leur exposition aux droits de douane et leurs besoins en liquidités, puis déterminer le programme le mieux adapté à leurs objectifs, qu’il s’agisse d’obtenir du fonds de roulement, de soutenir des investissements en immobilisations, de diversifier leurs marchés, de maintenir leurs effectifs ou d’obtenir un allègement des droits de douane. Bien que plusieurs sources de financement puissent être accessibles, il est important d’examiner attentivement les plafonds d’aide gouvernementale applicables, le calendrier des dépenses admissibles et les incidences fiscales potentielles.

Principales mesures de soutien fédéral disponibles

Programme	Soutien offert	Admissibilité et considérations relatives à l’accès
Initiative régionale de réponse tarifaire (IRRT)	Améliorations de la productivité, diversification des marchés, résilience des chaînes d’approvisionnement, projets d’immobilisations et besoins de liquidités démontrés.	Programme offert par l’entremise des sept agences de développement régional. Une somme additionnelle de 1,5 milliard de dollars a été engagée aux fins de la prestation du programme selon des critères mis à jour, en vigueur depuis septembre 2026. Le programme offre : • jusqu’à 1 million de dollars en contributions non remboursables pour des projets de réorientation; • jusqu’à 2 millions de dollars en soutien non remboursable aux liquidités (NOUVEAU); • jusqu’à 20 millions de dollars en contributions remboursables (plafond révisé) s’appliquant aux projets de réorientation transformateurs de plus grande envergure. Les demandes sont acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les critères régionaux et les périodes de dépôt varient.
Mégadéduction à la productivité	Passation en charges immédiate de 100 % du coût des nouveaux investissements admissibles en biens en immobilisation.	Afin de stimuler l’investissement des entreprises et d’accroître la certitude et la simplicité pour celles-ci, le gouvernement fédéral a proposé une Mégadéduction à la productivité permanente, qui permettrait la passation en charges immédiate de tous les nouveaux biens en immobilisation acquis à compter du 15 septembre 2026, à l’exception des biens suivants : • les bâtiments des catégories 1 et 3; • l’achalandage et les biens incorporels des catégories 14 et 14.1; • certains véhicules des catégories 10 et 10.1; • certains biens de la catégorie 51 (p. ex., pipelines réglementés de distribution de gaz naturel). D’autres conditions peuvent s’appliquer. Les frais d’aménagement au Canada seraient entièrement déductibles pour les dépenses engagées à compter du 15 septembre 2026.

Programme	Soutien offert	Admissibilité et considérations relatives à l'accès
		La passation en charges immédiate des bâtiments de fabrication et de transformation demeurerait en vigueur, à titre de mesure temporaire, comme il a été annoncé dans le budget de 2025. Tout bien non admissible à la passation en charges immédiate continuerait d'être admissible à l'Incitatif à l'investissement accéléré temporaire actuel. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué de presse du ministère des Finances et les propositions législatives préliminaires.
Programme Pivoter pour se propulser de la BDC	Fonds de roulement permettant de répondre aux pressions immédiates sur les flux de trésorerie liées aux droits de douane, de soutenir les efforts de diversification des marchés et de financer l'acquisition d'équipement.	Nouveau volet de 500 millions de dollars, offrant des prêts généralement de 250 000 \$ à 5 millions de dollars, avec paiements d'intérêts seulement, pouvant aller jusqu'à 36 mois. Le seuil de revenus directement liés aux tarifs douaniers a été abaissé à 1 million de dollars. Pour être admissible, au moins 15 % des ventes de l'entreprise doivent provenir d'exportations vers les États-Unis.
Soutien sectoriel de la BDC	Liquidités et adaptation pour les secteurs exposés aux droits de douane : acier, aluminium, cuivre et autres secteurs ciblés.	Des volets sectoriels distincts, comme les volets de soutien aux liquidités ou de soutien à la transformation pour le secteur forestier, peuvent offrir des montants de prêt plus élevés que le volet Pivoter pour se propulser. Les entreprises devraient évaluer tant leur exposition directe aux droits de douane que les répercussions sur leur chaîne d'approvisionnement lorsqu'elles déterminent leur admissibilité.
Fonds de diversification pour un Canada fort	Projets prêts à démarrer visant l'entretien des immobilisations et la diversification des activités des entreprises touchées par les droits de douane.	Nouveau volet du Fonds de réponse stratégique de 2 milliards de dollars, comprenant une plus grande souplesse pour les moyennes entreprises ainsi qu'un processus d'examen accéléré.
Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane	Liquidités d'urgence destinées aux grandes entreprises canadiennes qui subissent (ou s'attendent à subir) des répercussions importantes liées aux droits de douane.	L'accès est offert dans le cadre d'un programme fédéral de prêts existant, assorti d'une souplesse accrue pour aider les entreprises à répondre aux enjeux de liquidité liés aux droits de douane. Ce soutien vise les entreprises viables dont les besoins de financement excèdent la capacité de financement traditionnelle du marché.
Mesures d'intervention rapide pour soutenir les travailleurs et les employeurs	Maintien en poste des travailleurs, requalification professionnelle, services d'aide à l'emploi et assouplissements temporaires à l'assurance-emploi.	Cette mesure s'inscrit dans un ensemble plus vaste de mesures de soutien totalisant 3,5 milliards de dollars. L'accès peut se faire par l'entremise des employeurs, des travailleurs, des provinces et des partenaires de prestation de services.
Financement et assurance crédit commercial d'EDC	Assurance crédit à l'exportation, garanties, financement du fonds de roulement et soutien à la diversification des marchés.	Particulièrement pertinent lorsque les perturbations causées par les droits de douane ont une incidence sur les comptes clients, le risque de crédit des acheteurs ou la capacité d'emprunt. Les modalités sont établies au cas par cas.

Programme	Soutien offert	Admissibilité et considérations relatives à l'accès
Programmes de remise, de remboursement (drawback) et de report des droits de douane	Allègement ou remboursement des surtaxes et des droits de douane canadiens dans les situations admissibles.	Les demandes exigent généralement des preuves détaillées concernant le classement tarifaire du produit, son origine, son importation et son utilisation finale. Les entreprises devraient conserver des registres adéquats et évaluer les mesures d'allègement disponibles avant l'importation ou dans les plus brefs délais après celle-ci.

Dans le cas des incitatifs discrétionnaires fondés sur le mérite décrits ci-dessus, l'aide fédérale est généralement plus accessible aux entreprises qui peuvent démontrer une exposition directe aux droits de douane ou des perturbations importantes de leur chaîne d'approvisionnement, tout en présentant une entreprise sous-jacente viable, un plan d'adaptation crédible, des besoins de financement clairement définis ainsi que des retombées économiques mesurables pour le Canada.

Aperçu de certaines mesures de soutien provinciales et territoriales

Colombie-Britannique

Les mesures de réponse tarifaire en matière de main-d'œuvre Canada-Colombie-Britannique comprennent un financement fédéral supplémentaire de 70,4 millions de dollars annoncé en mars 2026 pour l'IRRT administrée par PacifiCan, ainsi qu'un programme de soutien aux travailleurs du secteur forestier de 20,8 millions de dollars couvrant la formation, le maintien en emploi, les aides salariales et les projets communautaires. La province encourage également les entreprises à tirer parti des programmes fédéraux disponibles en matière de financement, de développement des exportations et d'allègement des droits de douane, et pourrait combler les lacunes recensées au moyen de mesures provinciales ciblées.

Alberta

Les entreprises de l'Alberta peuvent accéder au soutien fédéral dans le cadre de l'IRRT par l'entremise de PrairiesCan, ainsi qu'aux mesures d'aide destinées aux entreprises touchées par les perturbations commerciales dans le cadre des ententes de réponse tarifaire Canada-Alberta. Les initiatives provinciales de développement des exportations, notamment le Programme d'expansion des exportations de l'Alberta (*Alberta Export Expansion Program*), peuvent également soutenir les efforts de diversification des marchés.

Saskatchewan

Les entreprises de la Saskatchewan s'appuient principalement sur le soutien fédéral offert dans le cadre de l'IRRT administrée par PrairiesCan, auquel s'ajoutent les programmes provinciaux existants axés sur la croissance des exportations, l'attraction des investissements et le développement de la main-d'œuvre.

Manitoba

Le soutien fédéral dans le cadre de l'IRRT est accessible par l'entremise de PrairiesCan, en complément d'un éventail de mesures de réponse tarifaire visant à soutenir les entreprises et les travailleurs touchés par les perturbations commerciales. Les principales initiatives incluent notamment :

- Le Programme de prêts pour la résilience commerciale du Manitoba, qui offre des prêts de fonds de roulement à faible taux d'intérêt pouvant atteindre 1 million de dollars, ainsi que des mesures renforcées de soutien au commerce et à la diversification des exportations afin d'aider les entreprises à développer leurs activités dans des marchés autres que les États-Unis.
- Le Programme de stabilisation de la main-d'œuvre et d'emploi des jeunes et le Programme Canada-Manitoba de réponse tarifaire pour la main-d'œuvre, une initiative de 18,2 millions de dollars sur trois ans, offrant des services d'emploi, du perfectionnement des compétences, de la formation à l'intention des employeurs, des mesures de soutien au travail autonome ainsi que des programmes destinés aux métiers spécialisés.

- Le Programme de formation des employés, qui couvre jusqu'à 100 % des coûts admissibles de formation pour les employeurs admissibles, ainsi que l'élargissement des garanties de prêt offertes par la Société des services agricoles du Manitoba pour les producteurs agricoles et les entreprises agroalimentaires, des reports d'impôt provinciaux, un soutien ciblé au secteur apicole ainsi qu'un financement accru pour les activités d'exportation et des services-conseils.
- Le Programme local de lutte contre les tarifs (« *Made-in-Manitoba* »), qui comprend des formations destinées aux fabricants, des initiatives de diversification des marchés et des services-conseils en matière de planification liée aux droits de douane.

Ontario

L'Ontario offre plusieurs mesures de soutien ciblées pour les entreprises touchées par les droits de douane :

- Le Programme de financement pour protéger l'Ontario accorde des prêts aux entreprises ontariennes admissibles pour soutenir les coûts du fonds de roulement liés aux droits de douane. Son champ d'action a été élargi aux secteurs touchés par l'article 338 de la loi américaine intitulée *Tariff Act of 1930*.
- Le soutien fédéral dans le cadre de l'IRRT est également accessible par l'entremise de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) et de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor).
- Les critères d'admissibilité au fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC) ont récemment été élargis afin d'inclure des secteurs additionnels auparavant exclus, mais qui sont directement touchés par les nouveaux droits de douane américains et les restrictions à l'importation. Le FLOEC soutient des projets d'au moins 200 000 \$ visant à renforcer la capacité locale, à rapatrier des chaînes d'approvisionnement, à diversifier les marchés d'exportation et à protéger les emplois.
- D'autres mesures comprennent notamment le Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires, ainsi que les mesures de report d'impôt annoncées précédemment par le gouvernement fédéral.

Québec

Le Québec a mis en place plusieurs mesures importantes en réponse aux droits de douane :

- Le Fonds offensif de développement de la capacité économique (FORCE) offre un soutien temporaire à la liquidité sous forme de prêts pouvant atteindre 50 millions de dollars pour les entreprises admissibles des secteurs manufacturier et primaire générant des revenus d'au moins 2 millions de dollars et qui sont assujetties à des droits de douane de 25 % ou plus.
- Le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) offre des prêts ou des garanties de prêt pouvant atteindre 150 000 \$ aux exportateurs, fournisseurs et sous-traitants admissibles dont les revenus se situent entre 200 000 \$ et 2 millions de dollars.
- D'autres mesures provinciales visent à soutenir la diversification des marchés, l'amélioration de la productivité et la formation de la main-d'œuvre.
- Les entreprises peuvent également accéder au financement fédéral dans le cadre de l'IRRT par l'entremise de Développement économique Canada (DEC) pour les régions du Québec, y compris jusqu'à 2 millions de dollars de soutien en matière de liquidités non remboursable ainsi que jusqu'à 1 million de dollars en financement non remboursable pour des projets de réorientation destinés aux entreprises touchées par les droits de douane.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a mis en œuvre un vaste ensemble de mesures de réponse tarifaire, notamment des prêts de fonds de roulement pouvant atteindre 5 millions de dollars, un programme de compétitivité et de croissance de 40 millions de dollars destiné aux grandes entreprises fortement axées sur l'exportation, une

enveloppe de 4 millions de dollars pour le Fonds des pêches du Nouveau-Brunswick, des initiatives de soutien à la main-d'œuvre ainsi que du financement d'urgence destiné aux collectivités. Les entreprises peuvent également obtenir un soutien stratégique auprès d'Opportunités Nouveau-Brunswick.

Le soutien fédéral offert dans le cadre de l'IRRT demeure accessible séparément par l'entremise de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

Nouvelle-Écosse

Les entreprises de la Nouvelle-Écosse peuvent accéder au soutien offert dans le cadre de l'IRRT par l'entremise de l'APECA. La province a également lancé un Programme de réponse tarifaire pour la main-d'œuvre, qui prévoit un financement de 13,8 millions de dollars sur trois ans afin d'aider les travailleurs et les employeurs touchés par les droits de douane et l'évolution des marchés mondiaux. Les programmes provinciaux existants continuent également de favoriser la formation de la main-d'œuvre, la diversification des exportations et le développement des marchés.

Île-du-Prince-Édouard

Les entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent accéder au soutien fédéral offert dans le cadre de l'IRRT par l'entremise de l'APECA. Elles peuvent également tirer parti des programmes provinciaux existants tels que le Programme de financement de fonds de roulement pour les droits de douane et le Programme d'aide au développement et à la diversification des exportations, qui visent à répondre aux besoins de liquidités des entreprises et à soutenir leurs activités de développement des marchés.

Terre-Neuve-et-Labrador

Le soutien fédéral dans le cadre de l'IRRT est offert par l'entremise de l'APECA. Cette aide peut être complétée par le Programme de réponse tarifaire dans le cadre des partenariats pour le marché du travail mis en place par la province, ainsi que par les initiatives provinciales existantes visant le développement des entreprises, le soutien aux exportations et le développement de la main-d'œuvre.

Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Dans les territoires, le soutien fédéral offert dans le cadre de l'IRRT est administré par l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor). Selon la nature du projet et les besoins du demandeur, l'aide fédérale peut être complétée par les programmes territoriaux de développement des entreprises, de soutien aux exportations et de développement de la main-d'œuvre.

Important : En plus des mesures présentées ci-dessus, les entreprises ne devraient pas négliger les programmes d'aide fédéraux et provinciaux déjà en place, notamment les subventions, les prêts sans intérêt et les crédits d'impôt, qui pourraient également s'appliquer aux initiatives mises en œuvre en réponse aux droits de douane.

Considérations fiscales et de financement

1. **Constituez un dossier de preuve solide.** Quantifiez les revenus touchés, les coûts liés aux droits de douane, les commandes annulées, la compression des marges, les variations des stocks et les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement, en ventilant cette information par produit et par territoire.
2. **Priorisez et planifiez les possibilités de financement.** Distinguez les besoins de liquidités à court terme des investissements à plus long terme visant l'amélioration de la productivité, l'expansion des capacités, la résilience de la chaîne d'approvisionnement et la diversification des marchés.
3. **Examinez les règles de cumul de l'aide gouvernementale.** Faites le suivi de l'aide fédérale, provinciale et municipale afin d'assurer le respect des exigences relatives aux coûts admissibles et des plafonds applicables à l'aide gouvernementale.
4. **Évaluez le traitement fiscal.** Les subventions et les aides à remboursement conditionnel peuvent réduire le coût en capital d'un bien en immobilisation ou être incluses dans le revenu de l'entreprise. Les intérêts, les frais de financement et les dépenses liées aux projets nécessitent une analyse au cas par cas.
5. **Protégez les possibilités d'allègement des droits de douane.** Validez le classement tarifaire, l'origine, la valeur en douane et les pièces justificatives aux fins des programmes de remise, de drawback, de report ou d'allègement des droits de douane pour les marchandises en transit.
6. **Évitez d'engager des coûts prématurément.** Certains programmes de financement exigent l'obtention d'une approbation avant de signer des contrats ou d'encourir des dépenses.

Comment Deloitte peut-il vous aider?

Voici quelques pistes que nous serions heureux d'explorer avec votre organisation :

- Identifier les programmes fédéraux et provinciaux pertinents et élaborer une feuille de route de financement coordonnée;
- Quantifier l'exposition aux droits de douane, les besoins de liquidités et la rentabilité des projets;
- Préparer les demandes, les modèles financiers et les pièces justificatives;
- Évaluer le traitement fiscal, les considérations liées au cumul d'aide gouvernementale et les exigences de conformité;
- Analyser les possibilités en matière d'allègement douanier, notamment les programmes de remise, de drawback et de report des droits de douane, ainsi que le classement tarifaire et les considérations liées à l'origine des marchandises.

Personnes-ressources :

Rob Jeffery

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 902-721-5593

Scott Robertson

Leader national, Services mondiaux à l'investissement et à l'innovation (Gi³)
Tél. : 604-640-3184

Lisa Zajko

Leader des Services-conseils en commerce mondial
Tél. : 416-867-8534

Davis Chiu

Associé, Gi³
Tél. : 604-234-1666

Samira Dadgar

Associée, Gi³
Tél. : 778-331-6743

Liens connexes :

[Services de fiscalité de Deloitte](#)

[Services mondiaux à l'investissement et à l'innovation \(Gi³\)](#)



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

À propos de Deloitte Canada

Chez Deloitte, notre raison d’être est d’avoir une influence marquante. Nous existons pour inspirer et aider nos gens, nos organisations, nos collectivités et nos pays à prospérer en créant un avenir meilleur. Notre travail soutient une société prospère où les gens peuvent s’épanouir et saisir des occasions. Il renforce la confiance des consommateurs et des entreprises, aide les organisations à trouver des moyens créatifs de déployer des capitaux, habilite des institutions sociales et économiques justes, fiables et efficaces, et permet à nos amis, à nos familles et à nos collectivités de profiter de la qualité de vie qui accompagne un avenir durable. Étant le plus grand cabinet de services professionnels détenu et exploité par des Canadiens dans notre pays, nous sommes fiers de travailler aux côtés de nos clients pour avoir une influence positive sur tous les Canadiens.

Deloitte offre des services de premier plan dans les domaines de la consultation, de la fiscalité et des services juridiques, des conseils financiers, de l’audit et de la certification ainsi que des conseils en gestion des risques à près de 90 % des sociétés du palmarès Fortune Global 500^{MD} et à des milliers de sociétés fermées. Nous réunissons des compétences, des perspectives et des services de classe mondiale pour aborder les enjeux d’affaires les plus complexes de nos clients.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l’Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et de ses filiales, veuillez consulter www.deloitte.com/ca/apropos.

Pour en apprendre plus sur Deloitte Canada, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [X](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).

La présente publication ne contient que des renseignements généraux, et Deloitte n’y fournit aucun conseil ou service professionnel dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit ou de la fiscalité, ni aucun autre type de service ou conseil. Elle ne remplace donc pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisée pour prendre des décisions ou des mesures susceptibles d’avoir une incidence sur votre entreprise. Avant de prendre de telles décisions ou mesures, vous devriez consulter un conseiller professionnel compétent. Deloitte n’est aucunement responsable de toute perte que subirait une personne parce qu’elle se serait fiée à la présente publication.